

Association loi 1901 pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens.

Réunion élargie du **Bureau de VIVA, lundi 24 novembre 2014 à 18 h**, Maraîchers de Provence,

**Vision commune des travaux de protection de la Basse Vallée de l'Argens (BVA)
contre les inondations dévastatrices (type 2010)**

Points de situation : Les participants (voir feuille de présence) ont eu récemment connaissance de plusieurs avancées :

1. Loi MAPTAM, compétence GEMAPI aux intercommunalités, AQUATAXE et PERMOSOLTAXE...
2. Délégation de compétence au Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour une gestion globale du bassin versant.
3. Rapport intermédiaire du 3e Comité technique du PAPI d'intention de l'Argens (Conseil Général 83).
4. Rapport intermédiaire des études d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF/CG 83).
5. Restitution de l'étude hydraulique de la BVA par l'Agence d'aménagement & environnement SCE (SIACIA).
6. Ouverture d'une Enquête publique sur la protection des inondations de la ZA La Palud (Mairie de Fréjus).

Principes :

1. *Penser global, Agir local* : politique nationale et stratégies locales sous l'autorité du Préfet coordinateur.
2. Devoir de l'Etat de protéger la vie et les biens des citoyens et acteurs économiques exposés aux risques.
3. Responsabilité des Collectivités d'obtenir une réduction de la vulnérabilité des zones inondables.
4. Priorité aux actions communes d'intérêt général et mise en œuvre des travaux *de l'AVAL vers l'AMONT* :
si un lavabo déborde, on débouche le siphon avant d'ouvrir davantage le robinet !
5. Maîtrise d'usage reconnue aux populations et entreprises exposées, assistantes du processus de décisions.
6. Question des financements reconsidérée dans le bon sens : On ne prévoit pas des travaux en fonction du budget dont on croit disposer (toujours limité). On rassemble les bailleurs autour d'un projet global, bien défini et chiffré, collectivement partagé comme un objectif nécessaire, daté et mobilisateur.

Particularités de la BVA :

1. Emprise > 40 km². Bassin d'emploi menacé (aussi important que celui de La Palud). Solidarité face au danger.
2. Habitat dispersé, entreprises agricoles, établissements de plein air, commerces locaux en lien direct.
3. Potentialités exceptionnelles agricole et touristique pour un développement durable.
4. Zone inondable classée par l'Etat en 2013 "territoire en mutation exposé aux risques" (parmi 5 autres identifiées)
5. Territoire confié à l'étude d'un Atelier National (qui rendra ses conclusions en décembre 2014)
6. Demande par VIVA, approuvée par le Préfet du Var, d'une Opération d'Intérêt National "Eco-Vallée" (OIN).

Questions d'actualité : Le SMA étant sur les rails, le processus – très long – suivra son cours. Restent 2 sujets :

- L'engagement d'une "assistance de maîtrise d'usage" en vue de la création par l'Etat de l'OIN Eco-Vallée.
Le secrétariat de VIVA attend les conclusions prochaines de l'Atelier National pour saisir, avec le soutien du Préfet du Var, coordinateur de bassin, les Ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et du Tourisme. Ceux-ci demanderont au Conseil d'Etat la création d'une OIN, un grand dessein pour valoriser les ressources de la Basse Vallée de l'Argens dans un projet d'excellence de développement durable :
Tourisme pour tous respectueux de l'environnement et Agriculture vertueuse de proximité.
Logiquement, ce projet Eco-Vallée de l'Argens aura comme priorité la mise en sécurité des personnes et des biens par des travaux concertés de partenariat Etat (Préfet) - Collectivités (SMA).
- La réponse constructive des personnes et entreprises de la BVA à l'Enquête publique sur un projet sectoriel de poldérisation de la ZA de La Palud pour la soustraire prioritairement au risque d'inondations.
On trouve sur le site www.viva2010.org :
 - le Projet de mise hors d'eau par le Service technique municipal et Egis-Eau, avec les réserves de la DREAL.
 - la Pétition de La Palud ([ci-dessous](#)) destinée à l'enquête publique pour une priorité à ces travaux particuliers :

Les entreprises et les propriétaires de bâtiments de la zone de la Palud ont subi de nombreuses inondations et en particulier celles du 15 juin 2010, du 6 novembre 2011 et du 19 janvier 2014. Elles attendent avec impatience depuis 2010 que les travaux soient entrepris. Le projet proposé permet de protéger efficacement la ZAC de la Palud contre les inondations. A l'occasion de l'enquête publique, elles réclament avec force que soient réalisés les travaux proposés permettant la mise hors d'eau de la zone de la Palud afin de pouvoir faire évoluer les entreprises, maintenir et augmenter l'emploi, sauvegarder les biens et les bâtiments.
La zone d'activités commerciale de la Palud c'est 220 entreprises employant plus de 1800 personnes, ce sont des charges sociales, de la TVA, des impôts sociétés, des taxes pour les collectivités locales, de nombreux fournisseurs etc..

1. Observations de VIVA sur la requête de travaux prioritaires pour La Palud. :

Les arguments sont fondés : tous les sinistrés de 2010 respectent les intérêts des sinistrés de La Palud. Cependant, ce projet est la démonstration d'une approche contraire à l'esprit de solidarité qui oblige à une **vision globale**, telle que prévue par la stratégie nationale de gestion des inondations (10 juillet 2014).

VIVA a toujours été et doit rester sur cette **position de défense de l'intérêt général**. Mais, pour la soutenir devant les décideurs responsables de la Mairie de Fréjus et le Commissaire enquêteur, il est indispensable que les acteurs économiques agricoles, touristiques et commerçants formulent leurs propres attentes et arguments pour une **réduction globale de la vulnérabilité aux grandes inondations de la BVA**. Certes, on devra nécessairement procéder par phases et établir une hiérarchie concertée des travaux les plus urgents mais seulement au sein d'un PROJET GLOBAL, ce qui n'est pas le cas.

Le projet municipal, développé sur 137 pages par les services de la ville de Fréjus et un Bureau d'Etudes Techniques, a été construit sans aucune consultation de l'ensemble des sinistrés de l'Argens. Ils ont été mis devant le fait accompli lors d'une réunion organisée par l'adjoint référent à la Villa Aurélienne. Ce projet consiste en un rempart autour de La Palud avec évacuation par pompage et déversoirs divers. Cette méthode est viciée dans son principe car le projet ne s'intègre pas hélas dans l'étude d'ensemble de la BVA. C'est du chacun pour soi et un usage détourné de l'argent public au profit d'une seule classe de bénéficiaires. En effet, le profil en toit de la plaine de l'Argens est reconnu comme la principale cause des des dégâts de La Palud en 2010. Aussi, des travaux de débouchage des évacuations du delta à la mer permettraient de stabiliser les refoulements vers la Palud. L'étude soumise à enquête publique **ne s'appuie pas sur un retour d'expériences** : Tout programme doit s'appuyer sur une étude globale concertée.

2. Propositions de VIVA :

- Face à des catastrophes telles que les inondations de 2010, l'Etat est confronté au **"devoir de protéger"**. Il l'exerce au nom de la solidarité nationale, en s'appuyant sur les pouvoirs décentralisés des collectivités. VIVA se félicite d'avoir obtenu la création du SMA et la Mairie de Fréjus demande que le projet La Palud soit réintégré dans le PAPI du bassin versant de l'Argens. C'est reconnaître son caractère obsolète et l'obligation de protéger cette zone d'activités commerciales par des travaux d'intérêt collectif protégeant en même temps les activités économiques et l'habitat dispersé de la plaine.
- La Chambre d'Agriculture étudie le meilleur scénario, incluant des actions à bénéfice global : **Donner toute priorité à des travaux littoraux** (cadres sous la RN côtière), pour rétablir l'évacuation naturelle des eaux du delta de Villepey à la mer, **et à des travaux de proche-amont** (bras de l'Etang élargi en canal de déstase), . En outre, VIVA insiste sur l'urgence à rénover la digue en terre (arasée) de la Garonne qui longe la voie SNCF et protégeait à la fois la Gaudine et La Palud.
- Enfin, VIVA attend les conclusions de l'ATELIER NATIONAL sur *"la Basse Vallée de l'Argens distinguée par l'Etat comme un territoire en mutation exposé aux risques"*. Les experts considèrent cette plaine à vocation agricole et touristique comme dotée d'atouts exceptionnels d'intérêt national. Leur expertise devra donc déboucher sur une **Opération d'Intérêt National**, déjà approuvée par le Préfet du Var, coordinateur du Bassin et futur maître d'ouvrage. VIVA a déjà engagé le processus de création de cette **OIN** au titre de **l'assistance de maîtrise d'usage** (AMU) : un rôle de démocratie participative inscrit dans les textes.

3. Document destiné à Madame le Commissaire enquêteur :

A propos de l'Enquête publique sur des travaux dits prioritaires de protection de la ZA de La Palud contre les inondations, **l'association VIVA présente ses observations à Madame la Commissaire :**

La Zone commerciale de La Palud a subi en effet de nombreuses inondations, comme il est dit dans le document déposé à l'Enquête publique par ses sinistrés. Celle de 2010 a été la plus dévastatrice et ils sont depuis dans l'attente de travaux de mise hors d'eau proposés par la Mairie de Féjus "afin de pouvoir faire évoluer les entreprises, maintenir et augmenter l'emploi, sauvegarder les biens et les bâtiments".

VIVA, qui regroupe de nombreux sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens, fait observer que les mêmes dégâts ont affecté un vaste habitat dispersé, le monde rural, les campings, les installations balnéaires et les commerçants de Saint Aygulf à l'occasion des grandes inondations répétitives du 15 juin 2010, du 6 novembre 2011 et du 19 janvier 2014. Là aussi, de très nombreux particuliers, employeurs et salariés, qui génèrent également charges sociales, TVA, impôts et taxes pour les collectivités locales, subissent toujours une insupportable menace sur les vies, les réseaux commerciaux et toute une activité agricole et touristique de haute valeur économique. **Tous sont piégés sur le site de leur existence et en danger permanent...depuis 4 ans !**

Cette menace de récurrence d'inondations pèse à l'identique sur la ZA de La Palud. Les pertes de biens et d'exploitation sont de même nature et de même ampleur, comme en témoignent les réparations des assurances.

Aussi, les travaux urgents de réduction de la vulnérabilité aux inondations de ces zones inondables sinistrées ne sauraient être dissociés et doivent être l'objet d'actions urgentes d'une égale priorité.

A l'occasion de l'Enquête publique, toutes ces populations et acteurs économiques réclament avec force que soit étudié globalement et présenté un projet de mise hors d'eau d'intérêt général et plus équitable. Un tel projet de travaux existe, protégeant en même temps la Basse Vallée de l'Argens et la ZA La Palud. Il doit être formalisé dans une vision globale comme prévu par la loi : des travaux littoraux, de l'aval vers l'amont, représentent la seule et véritable priorité de nature à régler en même temps les défis globaux des enjeux collectifs affrontés.

La réunion de travail du Bureau élargi de VIVA, du 24 novembre 2014 aux Maraîchers de Provence, a été utile et constructive :

14 participants et 4 personnes excusées :

Jean-Noël Brandenburger, président honoraire de VIVA en charge de la diffusion internet.

Monique Rogier-Motard, présidente de l'Union des Commerçants de saint-Aygulf,

Antoine et Jean-Marc Pacifico, membres de la Confédération paysanne.

M. Gilles Régis, invité en qualité de dernier président du SIACIA, a de nouveau exposé les projets de travaux présentés le 21/11 à St Aygulf et a répondu aux questions : l'un des scénari d'aménagement hydro de SCS tient compte de certaines attentes prioritaires de VIVA, notamment :

- canal de décharge de l'Argens par aménagement du "Bras de l'Etang".

- cadres d'évacuation des eaux de Villepey sous la RN 559, allant directement à la mer.

Mais ce n'est pas suffisant : d'autres travaux urgents sont définis par les différents Bureaux d'études techniques, notamment :

- installer des passages cadres avec clapet anti-retour sous la RN7 et la voie SNCF pour drainer La Palud par des systèmes naturels gravitaires.

- Elargir le "lit moyen" de l'Argens comme préconisé par le PAPI.

- refaire le merlon arasé de la grande garonne du pont de pierre et l'aboucher en mer.

- laisser s'ensabler la Galiote et multiplier les cadres sous RN559 autant que de besoin.

- rétablir le passage de l'eau sous la 4e arche du pont d'Argens.

- conduire à la mer l'Argens et le Reyran par des aménagements d'embouchures séparés.

Le projet de poldérisation de La Palud apparaît aventureux car le document technique souligne le manque de retour d'expérience. Avec le budget mobilisable par la mairie de Fréjus (16 M €), un projet global (type ci-dessus) serait d'intérêt général, au bénéfice commun de la plaine et de la ZA La Palud.

Observons enfin, du point de vue juridique, que les nouveaux élus locaux continuent d'ignorer le Code civil : La Palud appartient à des propriétaires privés soumis à son article 681 qui oblige le fond supérieur à ne pas envoyer l'eau pluviale vers le fond inférieur. A chacun de régler son absorption d'eau sans aggraver les écoulements chez son voisin. Les mesures à prendre, particulières ou collectives, sont à charge des propriétaires et hors du champ du PAPI (sauf recueillement général du Compassi, de la Vernède et autres affluents naturels).

VIVA invite les habitants, les chefs d'entreprises et leurs salariés, qui vivent et travaillent dans la plaine, à aller en personne écrire leurs observations dans le cahier d'enquête publique, en s'inspirant des réflexions du Bureau élargi **(encadré en bas de la page 2) :**

L'enquête se déroulera du lundi 17 novembre au jeudi 18 décembre 2014, au Centre technique municipal de la Ville de Fréjus (Base nature – 1196, boulevard de la Mer) à ses jours et horaires habituels d'ouverture, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Et voilà qu'aujourd'hui, 25 novembre 2014, les rivières débordent, les inondations recommencent : **l'urgence des travaux sur l'aval de l'Argens est criante !**

INTEMPÉRIES : LE POINT

D'ACTUALITÉ MERCREDI 26 NOVEMBRE À 9H00

Publié le 26 novembre 2014 par Céline Rondeau



INTEMPERIES : LA MAIRIE COMMUNIQUE

A 9h00 ce mercredi 26 novembre, la ville de Fréjus et le département du Var sont toujours placés en vigilance ORANGE pour risque d'orages, pluie-inondation jusqu'à 12h00 ce jour. Une accalmie est prévue dans la journée, avec possibilité d'une reprise des pluies orageuses dans la nuit de mercredi 26 à jeudi 27.

Après les épisodes pluvieux de la nuit, certaines restrictions de circulation ont été maintenues, certains axes étant en revanche ré-ouverts à la circulation :

- RD 8 : fluide dans les deux sens

- ZI la Palud : ré-ouverte à la circulation

- Chemin des Vernèdes : ré-ouvert à la circulation

- Route de la Palissade (depuis le rond-point des Harkis jusqu'au rond-point de Saint-Aygulf, route de la déchetterie) : en cours de renseignements

- Chemin dit Carraire de la Plaine : en cours de renseignements

- Quartier de la Gaudine : praticable

La situation s'étant stabilisée, les points d'accueil ont fermé leurs portes ce matin, car les personnes ont pu regagner leur domicile.

A noter que les établissements scolaires ont ouvert leurs portes aux heures habituelles et accueillent les élèves normalement.

La Ville de Fréjus demeure néanmoins en alerte avec déploiement du dispositif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mise en oeuvre du PC-Crise.

PC- CRISE : 04 94 19 68 36



PREFECTURE
Secrétariat Général
Mission de Coordination Interministérielle

Toulon, le 09 OCT. 2014

Affaire suivie par : Florence RIBREAU
Référence : FR

Le Préfet

Tél : 04 94 18 81 17
Mél : florence.ribeau@var.gouv.fr

à

Madame Christina GARCEZ
Ministère de l'Ecologie
. Direction Générale de l'Aménagement,
du logement et de la Nature
. Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme
et des Paysages
. Bureau des stratégies territoriales
Arche Sud
92055 LA DEFENSE Cédex

SIGNALÉ

Objet : Opération d'intérêt National (OIN)
Projet de l'Association VIVA sur
la Basse Vallée de l'Argens

L'association VIVA est venue me présenter, fin septembre 2014, son projet sur la Basse Vallée de l'Argens exposé aux risques d'inondations, qui pourrait être géré selon le mode d'une Opération d'intérêt National (OIN).

Ce territoire est doté d'atouts considérables dans les domaines de l'agriculture de proximité et du tourisme balnéaire.

Cette proposition me semble pertinente et constructive ; la Basse Vallée de l'Argens est l'un des cinq sites d'intérêt national retenus en 2013 par le Jury ministériel des « territoires en mutation exposés aux risques » et à ce titre elle bénéficie de la démarche « atelier national » piloté par le Ministère de l'Ecologie.

Ce label devrait entraîner une mobilisation des collectivités locales qui trouveront certainement ce projet fédérateur et rassurant.

Je vous demande d'étudier avec attention la possibilité de création d'une OIN sur ce territoire.

Laurent CAYREL

Préfecture du Var - Boulevard du 112ème R.I. - CS 31 209 - 83 070 TOULON CEDEX -
Standard téléphonique : 04 94 18 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le portail Internet : www.var.gouv.fr

Pour information : Approbation du Projet d'OIN de VIVA par le Préfet du Var

Association VIVA, Vivre Installé au Val d'Argens - <http://www.viva2010.org/telechargements>